

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du lundi 29 janvier 2024  
Délibération n°2024-03

**Nombre de Membres :**

du Conseil Municipal : 13  
en exercice : 13  
présents : 10  
Représentés : 2

**Votes :**

Pour : 12  
Contre : 0  
Absentions : 0

**Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 23 janvier 2024 (par mail)**  
**Date d'affichage de la convocation : mardi 23 janvier 2024**

**Présents :** Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Bernard TREMOULET, Florence LAUSSEL, Catherine DUSCHA, Jean Michel CLAREY, Thierry AILLAUD

**Absents :** Séverine RAMON

**Absents excusés :** Yves LEBORGNE, Gaëlle ROUX- MENON

**Pouvoirs :** Yves LEBORGNE à Claudie BERARD, Gaëlle ROUX- MENON à Vincent BOUBAL

**Secrétaire de séance :** Valérie GROS

**Demande de subvention :**

**Aménagement des locaux de l'ancienne école en Mairie et en bibliothèque**

Bernard TREMOULET rappelle le projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne école suite à la construction et au déménagement des écoles dans les nouveaux locaux en novembre 2022.

Les bâtiments sont laissés vides depuis cette date.

Suite à une réunion de concertations avec les habitants en avril 2022 sur le devenir du centre du village et la constitution d'une commission spécialement dédiée au projet au sein du conseil municipal, le projet de transformation de ces locaux en Mairie et bibliothèque prend forme dans le courant de l'année 2023.

Bernard TREMOULET rappelle les objectifs fixés par la commission :

- Adapter les locaux de l'ancienne école pour accueillir :

- o Les locaux de la Mairie
- o La Bibliothèque
- Réaménagement des espaces de parking du cœur de village et des espaces de circulation piétonne et citoyenne
- Rénover le bâtiment pour une meilleure isolation des locaux
- Rendre le bâtiment conforme en accessibilité PMR

La commission nouvelle Mairie s'appuie dans sa réflexion sur deux groupes de travail, l'un relatif à l'aménagement des locaux de la Mairie, l'autre à celui de la bibliothèque. Chaque groupe de travail associe des membres du personnel, des bénévoles de la bibliothèque et des élus.

En milieu d'année 2023, le projet se concrétise par le choix d'un cabinet d'architecture mandaté pour accompagner la commune et la réhabilitation du bâtiment.

Aujourd'hui, le projet de réhabilitation des bâtiments de l'ancienne école est désormais affiné.

Il comprendra une partie rénovation des locaux et aménagement et une partie construction neuve dans le but d'étendre l'espace existant par une extension affectée à la bibliothèque.

Le projet de rénovation et de réhabilitation de ces locaux devrait s'étendre sur les exercices 2024 et 2025 pour un cout prévisionnel de l'opération fixé à **606 840 € HT**.

Le budget prévisionnel de l'opération est présenté au Conseil Municipal comme suit :

<b>Plan de financement prévisionnel</b>					
<b>Réhabilitation de l'ancienne école</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>
Etudes maîtrise d'œuvre	55 000 €	9%	DETR/DSIL	151 710 €	25%
Etudes annexes	46 840 €	8%	Fonds vert- recyclage foncier	182 052 €	30%
Travaux	505 000 €	83%	CD34	151 710 €	25%
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>485 472 €</b>	<b>80%</b>
			<b>PART AUTOFINANCEMENT HT</b>	<b>121 368 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>606 840 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>606 840 €</b>	<b>100%</b>

Sur le rapport de Bernard TREMOULET et sa proposition,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- d'**approuver** le projet de plan de financement présenté,
- d'**autoriser** monsieur Le Maire à solliciter la Préfecture dans le cadre de la DETR/DSIL, pour un montant de **151 710 euros**,
- d'**autoriser** monsieur Le Maire à solliciter les Fonds Verts pour un montant de **182 052 euros**,
- d'**autoriser** monsieur Le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, une subvention d'un montant de **151 710 euros**,
- d'**autoriser** monsieur Le Maire à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions

Fait à ARGELLIERS, le 29/01/2024

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 31/01/2024

Après affichage le 30/01/2024

Le Secrétaire  
Valérie GROS



Le Maire  
Pierre AMALOU

